

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
10 Février 2017**

**OBJET** : Aide départementale à la construction en VEFA de 55 logements à Aubagne par 13 Habitat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'octroyer à l'OPH 13 Habitat, pour l'acquisition en VEFA de 55 logements à Aubagne « Le Domaine des Gavotines », une subvention de 1 019 412 € sur un coût prévisionnel de 6 796 081 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide départementale,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe IV du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité  
M. ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote.

**ADOpte**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**